

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 13 novembre 2020**

PRESENTS (8) : BESANCON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre, GENTAS Dominique, MOUREZ Jean-Christophe

Absent excusé : DANJEAN Pierre:

Absentes : JEANDOT Julie , GRILLOT Isabelle

Secrétaire de séance : M Pierre DUC

-
- 0) Le compte-rendu du conseil municipal (CM) du 2 octobre est approuvé à l'unanimité des élus qui signent le registre des délibérations.

1° Dossiers fonciers d'intérêt communal en cours :

Relativement aux projets d'échange avec un particulier d'une part et de dons de terrains à la commune d'autre part, M. le Maire présente deux devis de géomètres-experts.

Après étude, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le cabinet VUILLEMEY pour 1464€ HT. M. François BRETON remboursera la moitié des frais du projet le concernant.

2° Renouvellement des panneaux de signalisation routière Montée de la Charlotte:

M. le Maire rappelle le caractère dangereux de cette voie étroite et sinueuse, notamment du fait de passages de véhicules de tous gabarits et de cyclistes (adultes et enfants).

Sur les recommandations de la DDT, M. le Maire présente la nécessité de renforcer la signalisation et de changer certains panneaux vétustes.

A cette fin, deux devis sont présentés au conseil municipal. Après étude, l'entreprise Signaux Girod est retenue à l'unanimité pour 287,77€ HT.

3° Renouvellement des baux ruraux:

M. le Maire indique que les baux ruraux sont arrivés à leur terme le 10 novembre.

3.1 baux agricoles (statut du fermage) :

Une actualisation de la base unitaire de location a été proposée aux contractants.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide de renouveler pour 9 ans les baux ruraux concernant le GAEC CRINQUAND, le GAEC HOUSER, M. Dominique GENTAS. Un contact complémentaire sera pris avec MM. ROMAND, MONNERET et VILLET en vue de renouveler les baux en vigueur.

3.2 baux forestiers (régime forestier) :

M. le Maire expose la réglementation qui prévoit de confier la gestion des terrains boisés communaux à l'ONF en vue d'assurer leur entretien. Conformément à l'article L.415.11 du code rural, le conseil municipal décide de reprendre (à compter du 11 novembre 2020) les terrains boisés loués en vue de vendre les grumes (réalisation d'intérêt général) et de fournir à la population de l'affouage (projet d'utilité publique).

4° Transfert de la contribution SDIS de la commune à la CCBHS:

Le Maire rappelle que les services d'incendie et de secours sont financés par le Département et les communes, notamment au prorata du nombre d'habitants. Afin d'harmoniser le coût par habitant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, et conformément à la délibération du conseil communautaire du 8 octobre 2020, il convient de transférer cette contribution à l'EPCI Bresse Haute Seille. Pour BLOIS, le montant annuel demeurera inchangé entre 2020 et 2021, à savoir 2274€.

L'exposé du Maire entendu, le CM valide à l'unanimité ce transfert.

5° Destination des coupes de l'état d'assiette 2021:

Sur proposition de l'ONF et conformément à l'aménagement forestier approuvé par M. le Préfet le 4/11/2019, le Maire explique qu'il convient de fixer une destination aux produits des coupes des parcelles 8 et 9 (A l'Abeille). Après consultation du service forestier local et sur proposition du Maire, le CM décide de :

*vendre en futaies affouagères les grumes.

*vendre en bois énergie les bois de faible valeur (branchages, petites futaies).

6° Restauration téléphérique porte-lait.

M. le Maire expose que suite à l'élaboration d'un cahier des charges technique en vue de placer l'ensemble de l'installation en conformité avec les normes de sécurité, plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées afin d'obtenir des devis.

A l'issue du délai imparti (31/10), deux entreprises ont fait parvenir leur offre détaillée après s'être déplacées sur site.

Après débat et étude des offres, le CM à l'unanimité :

*autorise le Maire à poursuivre le projet et à présenter aux financeurs les devis en question.

7° Projet d'acquisition d'un petit matériel intercommunal.

Afin de compléter la dotation en outillage de l'employé municipal et en vue de répondre à un besoin spécifique, M. le Maire propose d'acquérir une petite tronçonneuse élagueuse.

Deux solutions sont possibles :

*acquisition d'un matériel professionnel d'occasion (en association avec NEVY-SUR-SEILLE et LADOYE-SUR-SEILLE) pour 130€.

*acquisition d'un matériel neuf semi-professionnel auprès des Ets VOISIN (en association avec LADOYE-SUR-SEILLE) pour 174,50€.

Après débat et vote, le CM retient la 1° proposition par 7 voix pour et une voix contre.

8° Tarif déneigement 2020/2021.

Sur présentation du Maire et après en avoir débattu, le CM décide de poursuivre le service du déneigement au village avec le prestataire habituel M. TONNAIRE pour un tarif unitaire de 88€ par passage.

9° Repas des aînés.

Sur proposition du Maire, le CM considère qu'en raison de l'épidémie de coronavirus, la commune n'offrira pas de repas aux aînés. Les bénéficiaires recevront un petit colis.

10° Décision modificative budgétaire (service de l'eau) :

Concernant les frais d'étude réalisés entre 2007 et 2015 pour le périmètre de captage, il convient de sortir de l'inventaire la somme concernée, soit 11966€.

Le conseil municipal (CM) approuve à l'unanimité.

11° Informations sur les commissions de la Communauté de Communes Bresse-Haute Seille (CCBHS).

Exposé des thèmes abordés en réunions de commissions par les délégués communaux présents: projets en cours (développement économique, tourisme, aménagement du territoire, voirie).

12° Questions diverses :

12.1 : Circulation de quads en milieu naturel.

Ces derniers temps plusieurs passages de quads ont été repérés sur des chemins ou sentiers balisés accueillant des randonneurs. Après débat, et afin de sécuriser ces sites pour les

susagers, M. Le Maire indique qu'il envisage de règlementer la circulation de ces véhicules sur les voies privées de la Commune et ce, conformément à la réglementation préfectorale.

12.2 : Sécurisation des belvédères.

La vétusté actuelle des belvédères des deux Chaumoises prêle à inquiétude. Des travaux de remplacement des barrières étaient budgétés par la CCBHS. La survenue de l'épidémie de coronavirus a décalé les travaux de restauration prévus.